

LES SOEURS PAPIN

Le fraternel dans la tourmente.

Jedi de l'Apsyfa du 22 janvier 2009

Gérard Mevel

INTRODUCTION

Christine et Léa Papin sont les actrices, en dyade fraternelle, d'un double meurtre, celui de leur patronne Madame Ancelin, la mère et mademoiselle, sa fille. Dyade contre dyade, en ce 2 février 1933 dans la ville du Mans. Ce fait divers exceptionnel par la violence des faits sera, aussi, le support de clivages et conflits. Conflit entre des experts tous d'accord pour affirmer la normalité des deux inculpés et le docteur Lacan qui affirmera une psychose paranoïaque et une « folie à deux ».

Les conclusions des experts déplaçaient le débat sur la place publique et clivaient l'opinion entre ceux qui les voyaient comme des monstres ou des dégénérées et ceux qui voyaient en elles des victimes de la société bourgeoise. Des bonnes que l'on méprise... et que Jean Genet mettra en scène.

Lacan a tenté des explications du côté de la pathologie et de l'intra-psychique. On lui avait donné tort, les faits lui donneront raison.

Enfin, entre la place publique et la niche de l'intime, il y a la sphère privée, celle qui correspond surtout à notre clinique de thérapeute de famille. Certes, elle fut en partie abordée par Lacan qui évoquera un concept français du 19^{ème} siècle, à savoir « le délire à deux ». Nous ne sommes pas, pour autant, dans une clinique du lien ni dans les enjeux des dyades. N'oublions pas que, dans cette histoire là, il s'agit du meurtre d'une dyade par une autre dyade et que les deux sont, à votre guise, mono ou homosexuelles.

LES FAITS

En ce 2 février 1933, la ville du Mans, calme et bourgeoise va connaître un fait divers atroce : le meurtre de deux femmes, mère et fille, que la police retrouvera énuclées et frappées à coup de marteaux et de ciseaux ; ciselées comme des lapins prêts à cuire. La police retrouvera, aussi, deux sœurs apeurées nommées Papin, dans le même lit, à l'étage du dessus, collées l'une à l'autre. Christine a 28 ans et Léa 21. Au service de la famille Ancelin depuis 6 ans,

Christine fut engagée à l'âge de 22 ans et Léa, à peine, 15. Vécues comme des perles par leur patronne, enviées des autres familles bourgeoises de la ville, elles se font quand même associer à une publicité pour des barils de lessive. Les Ancelin en eurent « deux pour le prix d'une » !

Ce jour là, madame et mademoiselle Ancelin avaient quitté la maison dans l'après midi. Christine repassait le linge. Le fer avait fait disjoncter le réseau électrique, plongeant la maison dans la pénombre et induisant une ambiance d'inquiétante étrangeté.

Selon le dossier d'assise et la reconstitution, Christine aurait informé, dès son retour, madame, sa patronne, du mauvais fonctionnement du fer à repasser. Le ton aurait monté, madame aurait frappé Christine. Ce n'était pas la première fois, et Christine se serait « rebiffée ». Mademoiselle serait intervenue. Christine aurait alors ordonné à Léa d'arracher l'œil de Madame. Mais c'est Christine qui arrachera un œil de mademoiselle et le jettera dans l'escalier. Léa, alors, s'acharnera sur madame et lui arrachera les deux yeux. Les deux sœurs le firent avec dextérité, comme elles le faisaient usuellement pour tuer les lapins.

Les deux Ancelin étaient, cependant, encore vivantes. Christine énoncera qu'elle va les massacrer avec couteau et marteau. Christine relèvera les jupes de mademoiselle, commencera par lui entailler les fesses, se plaindra du couteau qui ne taille pas bien. Léa se précipitera, sur injonction, en chercher un qui, cette fois, sera efficace. Elles vont lui lacérer le râble puis les cuisses, méthodiquement. En fait, elles feront comme leur indiquait le livre de cuisine pour préparer les lapins avant de les mettre au four : les énucléer pour les saigner et entailler le râble et les pattes arrières enfin nettoyer méthodiquement les instruments par mesure d'hygiène. C'est aussi ce qu'elles feront. Puis elles se déshabilleront, se mettront lovées, en peignoir, enlacées l'une avec l'autre. Ainsi, jusque dans l'absurde, elles resteront des bonnes modèles, celles qui assassineront leur maîtresse avec une méticulosité de cuisinières zélées.

Ce sera Monsieur Ancelin avoué au tribunal du Mans qui découvrira le carnage.

Elles livreront, sans grandes difficultés, des versions cohérentes et sincères du déroulement des faits.

LA FAMILLE

Les sœurs Papin sont au nombre de trois. La « manquante », Emilia, est l'aînée. Le couple parental est Gustave et Clémence. Gustave est alcoolique, décrit comme faible. Clémence est « une coureuse ». Elle eut sans cesse des amants, et ne brille pas par son intérêt pour ses

enfants. Christine sera élevée par une tante maternelle, dès l'âge de 4 semaines, jusqu'à ses 7 ans. L'aînée, Emilia a 10 ans, lorsqu'elle fut sexuellement abusée par son père et le sera, régulièrement, jusqu'au divorce de ses parents. Ce dernier, prétextant, non sans argument que cette enfant n'était pas biologiquement la sienne, avait estimé légitime d'exercer ce commerce sexuel. La mère, gardienne du ventre de ses filles avait aidé à cette rencontre incestuelle, par insinuation. « Si t'as besoin de te soulager, t'as qu'à aller la voir ». Ce fut pourtant ce passage à l'acte qui provoqua le divorce, par faute, à la demande de Clémence. Emilia entrera dans les ordres, et incitera Christine à suivre la même voie.

Le divorce n'eut pas de volet pénal. Par contre, le couple divorcé, Emilia fut adressée à une maison de correction, sur demande maternelle, avant d'entrer en religion.

Christine et Léa seront, elles, envoyées en orphelinat, chez des nourrices, séparées et verront peu leur mère qui les déplacera, au gré d'opportunités financières, lorsqu'elles seront plus âgées.

Lorsque Christine a 22 ans, elle arrive chez les Ancelin. Elle insistera pour que ses employeurs engagent Léa, 15 ans, la seconde. Curieusement, les deux bonnes ne doivent pas parler à la famille : Christine ne reçoit des ordres que de Madame, pas de monsieur ni de mademoiselle, et Christine doit les transmettre à Léa.

Au procès, elles diront avoir été bien traitées, avoir reçu des salaires corrects, être bien logées, en dépit d'une promiscuité et bien nourries. Dans l'entourage, elles étaient réputées employées modèles, mais le voisinage leur trouvaient quelques bizarreries. Christine était susceptible. Le « couple Papin » ne fréquentaient pas les domestiques des environs, préférant se retirer ensemble dans leur chambre, ne sortant que le dimanche pour se rendre à la messe.

En 1928, 4 ans avant la tragédie, Madame Ancelin fait une démarche insolite. Elle va chez la mère des deux sœurs, Clémence et lui demande de cesser de vivre au crochet de ses deux filles. Cette démarche est perçue par les deux sœurs comme une marque d'affection. Entre elles, elles l'appelleront désormais maman. Les deux sœurs se brouilleront définitivement avec leur mère, la même année. Elles deviennent alors sombres et taciturnes.

Enfin une anecdote singulière en 1931 aurait du être, au moins, examinée lors du procès : les Ancelin partis en voyage, elles se rendront à la mairie du Mans, dans un état d'excitation important, se plaindront de persécutions et de séquestrations de la part des Ancelin. Mais au-delà de ces doléances confuses, Christine demande, en fait, l'émancipation de sa sœur Léa, exploitée par sa propre mère.

Le secrétaire de mairie dira d'elles « qu'elle étaient piquées ».

LA DIALECTIQUE DU SENS ET LE PROCES

Le procès des deux meurtrières semble être une parodie de justice. L'instruction est bâclée, comme si la cause en était entendue, et les trois experts Schutzenberger, Truelle et Baruk donnent des écrits communs : « aucune maladie mentale, aucun déficit ni altération intellectuelle. Christine a, sans doute, une mentalité particulière qui, cependant, ne dépasse pas les limites de la psychologie pathologique. Ce sont des crises de colère qui ont dégénéré en fureur par deux sœurs parfaitement saines d'esprit. ». L'expertise paraît bâclée et ne tient compte, ni des antécédents médicaux familiaux : suicide d'un oncle, schizophrénie d'un cousin, ni de l'alcoolisme du père, ni de l'inceste ou du peu d'intérêt de la mère pour ses enfants.

Les angoisses et la culpabilité de Christelle qui tentera de s'énucléer, les troubles des comportements alimentaires seront décryptés comme des mises en scène stratégiques afin d'éviter la mise en accusation. Pourtant les rapports, durant l'incarcération, avant le procès, parleront d'agitation délirante, de crises d'hallucination, de camisoles de force pour agressivité et tentatives de suicide, de refus de nourriture ayant conduit à une nutrition de force par sonde anale. Le magistrat instructeur refusera une contre-expertise jugée inutile.

Quelques voix s'élèveront dont celle du docteur Logre, psychiatre reconnu et médecin chef de l'infirmerie de la Police de Paris qui obtiendra l'autorisation de déposer comme témoin : il évoquera l'inceste sororal et utilisera le terme de « couple psychologique », expression que Lacan reprendra sous le vocable de « folie à deux ». A aucun moment ne sera reconnue une souffrance psychique chez les deux inculpés, ni une psychodynamique. Les théories sur la dégénérescence n'étaient plus de mise au niveau théorique, mais elles hantaient les esprits.

Le verdict fut sans ambiguïté : Christine sera guillotinée sur la place du Mans et Léa fera dix ans de bagne. La France du début des années 30 se satisfait des sentences même si un des journaux les plus lus, « L'œuvre » écrit en éditorial : « On ne devait pas rendre ainsi la justice dans la fièvre des après diners et des digestions difficiles »...

L'aspect sociologue de ce crime hors du commun triompha au détriment des personnes. Jean Genet en apportera le contrepoint d'une opinion clivée par sa pièce « Les Bonnes » en 1947.

Et, puisque nous parlons de l'aspect social, il est troublant de voir que les horreurs de ce crime ont laissé dans l'ombre d'autres horreurs en gestation dont les journaux n'encombraient pas leur première page. Le 30 janvier Hindenburg, le président de la république allemande convoque Adolphe Hitler pour lui proposer d'être chancelier, l'équivalent de premier

ministre. Le 2 février, jour du crime, Hitler dissout le parlement et, le lendemain, il obtient un décret qui autorise l'exclusion des fonctionnaires pour raisons raciales ou d'opinion politique. En moins d'une semaine, la démocratie allemande est détruite. A aucun moment, ces remous qui vont avoir des conséquences tragiques ne feront la une des journaux français. Nous pouvons ainsi avancer que l'affaire Papin et l'avènement du nazisme ont quelques analogies. En termes de Bion, ces deux événements incarnent l'assomption basique d'attaque fuite : Hitler a été suggéré par Von Pappen, le chancelier de l'époque pour casser les communistes. Les sœurs Papin représentaient, elles aussi, le danger pour les nantis d'une basse classe arrogante.

L'INTERVENTION DE LACAN.

Rien de la subjectivité des deux femmes ne sera mis en exergue. Le procès fut celui des braves gens contre des fripouilles tarées.

Lacan restaurera la subjectivité mais jettera les ponts d'une dynamique de la sphère privée en évoquant un concept ancien : « la folie à deux ».

En 1933 Jacques Lacan est peu connu. Psychiatre à Sainte Anne où il termine ses études, il écrit pour l'occasion son 3^{ème} texte : Le premier date de deux ans : il s'agit d'un article cosigné avec le Docteur Claude qui fait ressortir de l'ombre un texte oublié : « La folie à deux » de Lassègue et Falret. L'année suivante, il termine et dépose sa thèse : « De la psychose paranoïaque dans ses rapport avec la personnalité », thèse célèbre sur « Le cas Aimée ». Le texte suivant sera « Les complexes familiaux », qui deviendra un livre de référence. Le texte de Lacan paraît dans la revue surréaliste « Le minotaure » en décembre 1933. L'article rappelle les faits, évoque le jugement du 30 septembre et insiste sur Christine qui reçoit la sentence, à genoux. Il appuie la déposition du Docteur Logre qui évoque des anomalies mentales, essentiellement épilepsie ou hystéro-épilepsie, mais argumente aussitôt la paranoïa qu'il définit en 3 traits classiques : délire de grandeur ou de persécution, réactions agressives voire meurtrières, enfin évolution chronique.

LE DELIRE A DEUX.

Lacan réfute une constitution morbide comme unique explication et reprend les thèmes de sa thèse sur « Le cas Aimé ». Il fait l'hypothèse d'un délire passé inaperçu chez Christine, non décrypté par des experts peu expérimentés pour cette clinique discrète.

Les pulsions meurtrières seraient la conséquence « *d'anomalies corrélatives des instincts socialisés* », tout en citant l'homosexualité et les perversions sado masochistes. Il avance aussi les prémisses du complexe d'intrusion, étayé par un texte de Freud qu'il a lui même traduit, « De quelques mécanismes névrotiques dans la jalousie, la paranoïa et l'homosexualité ». Lacan affirme que l'hostilité primitive entre frère et sœur peut s'inverser en désir et homosexualité. « *Le mal d'être deux ne libère pas du mal de Narcisse* ». Lacan souligne ainsi le complexe fraternel au cœur de la structure paranoïaque.

Il inscrit, ainsi, la psychanalyse dans le champ de la clinique en France, peu après le procès, à Vienne, du meurtrier d'Hermine Hug Helmutt qui avait été, lui, le procès de la psychanalyse. Enfin Lacan affirme une affaire de « délire à deux », forme la plus anciennement reconnue de psychose.

Dans l'expertise des deux sœurs, selon les éléments connus, aucun des trois experts n'aurait pris le peine de rencontrer Christine et Léa individuellement. A aucun moment, en définitive nous ne saurons ce que pensait Léa qui ne disait rien ou ne faisait que confirmer les propos de sa sœur. Nous pouvons voir sans doute un certain mépris et un travail bâclé.

APRES LACAN.

Bien d'autres auteurs, écrivain cinéaste et psychiatre se passionneront pour cette affaire. Parmi les « psy », je mentionnerai Dupré et la solution du passage à l'acte, pseudonyme de trois auteurs, Allouch Jean , Porge Eric et Viltard Mayette

Nous pouvons aussi citer Michel Demangeat, avec un article de 2004 sur la reconnaissance. Mais je souhaite surtout évoquer l'article de Maryvonne Barraband paru dans le *divan familial*, paru à l'automne 2008. L'auteur rappelle, tout simplement, que la moitié des hommes sont des femmes et qu'elles sont héritières d'un mandat transgénérationnel dans sa dimension déstructurante. L'auteur évoque un ratage d'écriture du roman familial sur des traumatismes transgénérationnels non élaborés.

Elle insiste sur les dyades et parle des doublets redoublés. Tout fonctionne en couple, mais en couple d'emprise...Christine avait tenté de faire un couple dans la spiritualité avec sa sœur aînée. Sa mère l'en a empêché. Alors elle fera couple avec Léa, dans l'emprise, en position de complice, au sens où l'entendait Alberto Eiguer dans « Le pervers et son complice ». J'ajouterai que Léa, condamnée à 10 ans de bague fut libérée en 1943 et assignée à résidence. Elle fera couple avec sa mère jusqu'à la mort de celle-ci. Puis, jusqu'à ses derniers

moments, en 2001, elle ira sur la tombe de celle qu'elle n'avait jamais appelée Maman mais Clémence. Léa s'éteindra à 89 ans.

CONCLUSION

Pour conclure, cette histoire qui a tant passionné l'opinion publique est remarquable à différents titres. La psychanalyse, par le truchement du texte de Lacan, connaît ses premiers honneurs et entre dans le champ public. Elle sort de l'ombre une entité nosologique, « le délire à deux » qui fut le premier aspect d'une clinique du lien, cent ans avant nos références théoriques qui permit une reconnaissance nosologique de la paranoïa et des analyses psychodynamiques.

Enfin je souhaiterais conclure, en appuyant sur ce qui a déjà été décrypté : il y a beaucoup d'histoire de couples dans cette affaire. Certes, mais surtout il n'y a pas de triangulation. De plus, les couples sont, essentiellement, des couples soit d'emprise, soit de fusion. En fait, nous avons à faire à des dyades pathologiques, avec dans toutes ces histoires, des tentatives désespérées de vivre ce qui ne fut pas : une dyade suffisamment bonne et sécurisante comme assise de vie.